

Check-list pour préparer le CPA

Veuillez la transmettre aux responsables de
conciergerie et des services immeubles

Pour que nous puissions procéder au CPA (Contrôle Périodique d'Abri) les points suivants doivent être respectés et vérifiés :

- Information aux utilisateurs des compartiments de cave avec des composants d'abri.**
Dans le doute, ouvrir tous les compartiments en sous-sol ou remettre les clés au gardien/voisin avant l'échéance du contrôle.
- Les accès sont contrôlés et préparés pour le CPA.**
Les compartiments en sous-sol, où **les composants de l'abri** sont **intégrés/montés** comme indiqué ci-dessus, **doivent être accessibles.**
Les meubles et supports muraux, etc., situés dans l'espace de protection doivent, le cas échéant, être déplacés ou démontés pour le contrôle.
 - les portes (PB) et volets blindés (VB)** doivent pouvoir être complètement fermés et ouverts d'au moins 90 degrés.
Tous les revêtements ou aménagements ultérieurs (par ex. aérations, armoires, objets, etc.) doivent donc être retirés préalablement en vue du contrôle.
 - les appareils de ventilation (VA)** doivent avoir suffisamment d'espace libre pour les éléments tournants.
Le contrôleur doit **mettre l'appareil de ventilation en marche à l'aide de la manivelle fournie (AV)** et trouver suffisamment d'espace pour les mouvements de rotation.
 - les valves anti-explosion (VAE)** doivent être accessibles.
Tous les objets présents doivent être retirés
 - issues de secours**
L'accès au puits et à son couvercle doit être assuré.
 - Installations en temps de paix**
Les installations ultérieures qui entravent le contrôle de l'abri doivent être retirées pour la durée du contrôle.



Les illustrations sont fournies à titre d'exemple. Ces composants sont présents au moins une fois par abri. **Cependant, tous les composants existants** doivent être accessibles.

Nous vous demandons également de tenir à disposition, le cas échéant, les lits et les toilettes à sec.